

MAIRIE de LE BREUIL  
Place Jean-Baptiste Côte  
03120 LE BREUIL  
Tél. 04 70 99 11 16  
Email : [mairie.lebreuil.03@wanadoo.fr](mailto:mairie.lebreuil.03@wanadoo.fr)



**ARRETE TEMPORAIRE N°2026-022**  
**TRAVAUX DE REHABILITATION 19 RUE LOUIS MANDRIN**

Le Maire de la Commune de LE BREUIL ;  
**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;  
**Vu** le code de la route ;  
**Vu** le code de la voirie routière ;  
**Vu** la demande de Monsieur Alain LASSALLE en date du 02 avril 2026 qui souhaite faire réaliser des travaux de réhabilitation du bâtiment situé 19 rue Louis Mandrin et faire la demande de stationnement d'un véhicule de chantier occupant temporairement le domaine public au 19 rue Louis Mandrin 03120 LE BREUIL ;  
**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;  
**Considérant** la nécessité de garantir la sécurité de tous,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

**Sécurité et signalisation de chantier**

La signalisation réglementaire du chantier sera mise en place en indiquant aux piétons qu'il est obligatoire de s'orienter sur le trottoir en face du chantier.

**ARTICLE 2 :**

Le bénéficiaire est autorisé à faire exécuter les travaux énoncés dans sa demande :

**Aménagement d'un accès d'une largeur de 3 mètres.**

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté est exécutoire à compter du 5 avril 2026 et sera valable pour une durée de 3 mois.

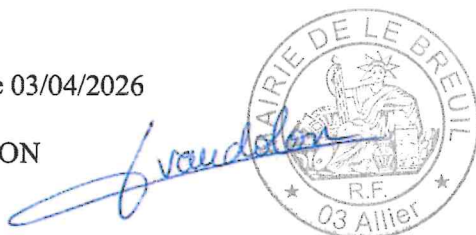
**ARTICLE 4 :**

un exemplaire est

- adressé à l'entreprise,
- publié sur le site internet de la commune

Fait à Le Breuil, le 03/04/2026

Le Maire,  
Nadine VAUDOLON



*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa publication et ou notification. Conformément aux dispositions de la loi 77-78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la commune de LE BREUIL.*